

4

Commission permanente

Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : Mme BILLARD

48902

31 - Personnes handicapées

Investissement dans le domaine social et médico-social en faveur des personnes en situation de handicap

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÉS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2023 fixant les nouvelles modalités de soutien à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine mène depuis de nombreuses années une politique volontariste et forte de soutien à l'investissement en faveur des structures relevant de sa compétence et habilitées à l'aide sociale, accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le soutien à l'investissement vise à améliorer les conditions de vie des personnes accueillies et à adapter l'offre aux besoins et aux attentes de ces personnes. Cette politique répond à plusieurs objectifs :

- Poursuivre la politique d'accessibilité sociale ;
- Maintenir une offre d'accueil permettant une réponse de qualité et adaptée à la population âgée et en situation de handicap ;
- Poursuivre la création de places nouvelles et la diversification des modes d'accueil ;
- Maintenir une offre d'hébergement conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité.

I. Création de 16 places de foyer de vie Champs Botrel à ACIGNE

Le projet consiste en la création de 16 places de foyer de vie « Champs Botrel ». Le gestionnaire de l'établissement est Le temps du Regard et le propriétaire Aiguillon Construction.

La parcelle est située au nord du centre bourg d'Acigné et d'une surface de 3 042 m². Le projet consiste en la construction de 16 studios T1 bis au rez-de-chaussée et premier étage ainsi que les parties collectives du foyer au rez-de-chaussée (cuisine, grande salle commune, salle de réunion, coin télé, bureaux pour le personnel, buanderie). Au sud du bâtiment prend place un grand jardin collectif, à l'usage de la résidence et des voisins.

Le coût prévisionnel des travaux pour la création des 16 places est estimé à 2 592 036 euros dont 1 760 000 euros de travaux éligibles. Le plan de financement proposé est :

- Subvention du Département : 528 000 euros,
- Emprunts : 2 064 036 euros.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à Aiguillon Construction une subvention d'investissement de 528 000 euros correspondant au plafond pour 16 places.

II. Restructuration de 19 logements et création 7 places accueil de jour

La résidence de la Combe est un foyer de vie et d'hébergement qui est constitué de 22 logements pour personnes déficientes intellectuelles avec troubles psychiques associés. Il se compose de 18 chambres, 3 T1 et 1 T2. Le gestionnaire est l'association la Brèche, le propriétaire Espacil Habitat.

La construction a été livrée en 1982 et comporte 2 niveaux. Une extension a été réalisée en 2013 permettant la reconfiguration de la partie administrative et la création de 3 logements supplémentaires.

L'association la Brèche doit redéfinir son offre locative pour s'adapter à la demande tout en variant de typologie de logements. L'objectif est de proposer des logements avec salle d'eau privative, d'améliorer la gestion des activités et espaces communs, ainsi que l'accueil des résidents, la performance énergétique du bâtiment et de proposer un accueil de jour au sein de la

résidence permettant de réaliser des activités différentes simultanées.

L'établissement souhaite :

- Restructurer 19 logements avec démolition de cloisons et / ou ouverture de murs afin de créer des salles d'eau privatives et la réfection complète des logements ;
- Réaliser une extension de 70 m² pour la création de 2 logements ;
- Reconfigurer des espaces communs, laverie, salon TV, espace détente ;
- Reconfigurer et réaliser une extension de 21 m² pour les bureaux des animateurs ;
- Créer un ascenseur ;
- Réaliser des travaux énergétiques ;
- Réaliser une extension avec un accueil de jour permettant de créer 7 places.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 073 971 euros dont 1 468 095 euros éligibles. Le plan de financement proposé est :

- Subvention du Département : 440 428 euros,
- Emprunts : 1 578 543 euros,
- Autofinancement : 55 000 euros.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à ESPACIL Habitat une subvention d'investissement de 440 428 euros correspondant à 30 % du coût des travaux.

III. Restructuration et reconstruction du foyer du Bois Macé à Retiers

Le projet consiste à reconstruire un nouveau bâtiment d'hébergement en R+1, proposant 10 chambres, reliées au bâtiment actuel, dont 5 en rez-de-chaussée totalement accessibles PMR. Il prévoit également d'agrandir et de réaménager l'espace de préparation des repas, le restaurant et le salon avec une terrasse extérieure accessible. Ces travaux permettront de réorganiser les espaces d'activités au bénéfice des personnes accompagnées et accueillies et de repenser les espaces de travail des professionnels tout en réhabilitant les 10 chambres actuelles du rez-de-chaussée.

Les travaux se dérouleront en 2 phases : reconstruction de 10 places puis restructuration du bâtiment existant

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 901 540 euros dont 1 146 658 euros éligibles. Le plan de financement proposé est :

- Subvention du Département : 343 997 euros,
- Emprunts : 1 212 543 euros,
- Autofinancement : 345 000 euros.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à l'association FILEAS une subvention d'investissement de 343 997 euros correspondant à 30 % du coût des travaux.

Décide :

- d'attribuer des subventions à Aiguillon Construction, Espacil Habitat et l'association FILEAS pour un montant total de 1 312 425 euros, dont le détail figure en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure avec le Département d'Ille-et-

Vilaine et Aiguillon Construction, Espacil Habitat et l'association FILEAS, jointes en annexe ;

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20231962

Pour extrait conforme